



Sefoplus OFP

Institution de retraite professionnelle (IRP)
agrée par la FSMA le 19/11/2018
Numéro d'identification FSMA 50.624
Numéro d'entreprise 0715.441.019
Boulevard de la Woluwe 46, 1200 Bruxelles

RAPPORT ANNUEL GLOBAL/ Rapport de transparence exercice 2020

1 Introduction

Conformément à l'article 55 de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des institutions de retraite professionnelle (IRP), Sefoplus OFP déclare avoir mis en place sept patrimoines distincts, et établit chaque année un rapport sur le compte annuel global (rapport global) et un rapport annuel séparé sur chacun des comptes annuels séparés des sept patrimoines distincts. Puisque deux des sept patrimoines distincts ne sont instaurés qu'en 2021, le premier rapport pour ces patrimoines distincts ne sera établi qu'en 2022. Les comptes annuels séparés concernant les patrimoines distincts contiennent uniquement les éléments qui diffèrent de ceux repris dans le rapport annuel global ou ceux qui prennent uniquement tout leur sens pour le patrimoine distinct concerné. Pour le reste des éléments, il est renvoyé au rapport annuel global.

« Organismes Sectoriels »	régime de pension complémentaire sectoriel ou « PCS »
Fonds Social pour les Entreprises de Garage	organisateur du régime de pension sectoriel social au profit des ouvriers au sein de la commission paritaire pour les Entreprises de Garage (PCS CP 112),
Fonds Social pour les entreprises de carrosserie	organisateur du régime de pension sectoriel social au profit des ouvriers de la sous-commission paritaire pour la Carrosserie (PCS SCP 149.02)
Fonds de Sécurité d'Existence - Métaux précieux	organisateur du régime de pension sectoriel social au profit des ouvriers de la sous-commission paritaire pour les Métaux Précieux (PCS SCP 149.03)
Fonds Social de la Sous-Commission Paritaire pour le commerce du métal	organisateur du régime de pension sectoriel social au profit des ouvriers de la sous-commission paritaire pour le Commerce du Métal (PCS SCP 149.04)
Fonds Social pour les entreprises pour la récupération de métaux	organisateur du régime de pension sectoriel social au profit des ouvriers de la sous-commission paritaire pour la Récupération de Métaux (PCS SCP 142.01)
Fonds Social pour la pension complémentaire du Textile (FSE – PCS Textile)	Organisateur de : <ul style="list-style-type: none">• Le régime de pension sectoriel social au profit des ouvriers de la commission paritaire pour le textile (PCS CP 120);• Le régime de pension sectoriel social au profit des employés de la commission paritaire pour le textile (PCS CP 214) ; et• Le régime de pension sectoriel social au profit des ouvriers de la commission paritaire pour le textile de l'arrondissement administratifs de Verviers (PCS CsP 120.01)

1.1 Fondation

Sefoplus OFP a été créé le 15 novembre 2018 en tant que fonds de pension multisectoriel (IRP) auquel les Organismes Sectoriels (les entreprises d'affiliation) ont, au 1^{er} janvier 2019, confié la gestion et l'exécution de l'engagement de pension de leur PCS. Ces engagements de pension étaient, jusqu'au 31 décembre 2018, gérés et exécutés par Belfius Assurances et coassurés à 50 % par CBC Assurances (sous la marque « Sepia »). Sefoplus a été agréé par la FSMA le 19 novembre 2018. Les réserves de pension et les obligations de pension ont été transférées au 1^{er} janvier 2019 de Belfius Assurances (Sepia) vers Sefoplus OFP.

Objet - Sefoplus OFP a pour objet d'opérer en tant qu'institution de retraite professionnelle ou IRP (fonds de pension), en vue de fournir des prestations de pension au sens de la loi du 27 octobre 2006 relative au contrôle des institutions de retraite professionnelle (ci-après, « LIRP »). Actuellement, Sefoplus OFP opère en tant qu'institution de retraite professionnelle pour les actuels Organismes Sectoriels (voir le tableau ci-dessus), mais reste également ouvert à l'idée d'intervenir également, à l'avenir, pour d'autres organismes sectoriels (et prévoit dans ses statuts une procédure d'adhésion spécifique à cette fin).

Dans le cadre de la gestion de la PCS 120, 214 et 120.01 (introduit le 1.1.2021), le FSE-PCS Textile a demandé d'adhérer au Sefoplus OFP début 2020. Après l'approbation de cette demande d'adhésion par l'Assemblée Générale du 09.04.2020, le FSE-PCS Textile a rejoint Sefoplus OFP comme organisateur multi-sectoriel.

1.2 Régimes de pension gérés

Au 31 décembre 2020, Sefoplus gère les engagements de pension suivants :

	caractéristiques
PCS CP 112	<ul style="list-style-type: none">- plan contribution définie sans rendement garanti- contribution (de pension) au 31.12.2020 : 1,64 %- capital décès équivalent aux réserves acquises
PCS SCP 149.02	<ul style="list-style-type: none">- plan contribution définie sans rendement garanti- contribution (de pension) au 31.12.2020 : 2,01 %- capital décès équivalent aux réserves acquises
PCS SCP 149.03	<ul style="list-style-type: none">- plan contribution définie sans rendement garanti- contribution (de pension) au 31.12.2020 : 0,96 %- capital décès équivalent aux réserves acquises
PCS SCP 149.04	<ul style="list-style-type: none">- plan contribution définie sans rendement garanti- contribution (de pension) au 31.12.2020 : 1,92 %- capital décès équivalent aux réserves acquises
PCS SCP 142.01	<ul style="list-style-type: none">- plan contribution définie sans rendement garanti- contribution (de pension) au 31.12.2020 : 1,64 %- capital décès équivalent aux réserves acquises

Dès 01.01.2020, Sefoplus OFP gère aussi les régimes de pension suivants :

PCS SCP 120	<ul style="list-style-type: none">- plan contribution définie sans rendement garanti
--------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> - contribution (de pension) au 01.01.2021 : 1,00 % - capital décès équivalent aux réserves acquises
PCS SCP 214	<ul style="list-style-type: none"> - plan contribution définie sans rendement garanti - contribution (de pension) au 01.01.2021 : 1,00 % - capital décès équivalent aux réserves acquises
PCS SCP 120.01	<ul style="list-style-type: none"> - plan contribution définie sans rendement garanti - contribution (de pension) au 01.01.2021 : 1,00 % - capital décès équivalent aux réserves acquises

Sefoplus garantit uniquement la gestion et l'exécution de l'engagement de pension (volet pension) de la PCS CP 112, de la PCS SCP 149.02, de la PCS SCP 149.03, de la PCS SCP 149.04, de la PCS SCP 142.01, de la PCS CP 120, de la PCS CP 214 et de la PCS SCP 120.01. Les règlements de pension applicables sont fixés par convention collective de travail sectorielle. La garantie de rendement LPC, telle que prévue à l'article 24 de la loi relative aux pensions complémentaires (LPC), est applicable à ces engagements de pension sectoriels. En cas de modification du taux de rendement utilisé pour le calcul de la garantie de rendement LPC, la méthode verticale est appliquée. Cela signifie que l'ancien taux de rendement, qui était applicable jusqu'au moment de la modification, est appliqué aux contributions dues, sur la base du règlement de pension, avant la modification et que le nouveau taux de rendement est appliqué aux contributions dues, sur la base du règlement de pension, à partir de la modification et sur le montant résultant de la capitalisation, à l'/aux ancien(s) taux de rendement, des primes dues, sur la base du règlement de pension, jusqu'à la modification.

Dans les huit cas, il s'agit d'une PCS sociale, qui prévoit également un volet solidarité. Sefoplus OFP intervient uniquement en tant qu'organisme de pension (gestion et exécution du volet pension) et non comme organisme de solidarité. Les Organismes Sectoriels ont continué de confier la gestion et l'exécution des engagements de solidarité (volet solidarité) de la PCS CP 112, de la PCS SCP 149.02, de la PCS SCP 149.03, de la PCS SCP 149.04, de la PCS SCP 142.01, de la PCS CP 120, de la PCS CP 214 et de la PCS SCP 120.01 à Belfius Assurances sa, qui opérait déjà également en tant qu'organisme de solidarité avant le 31 décembre 2018.

1.3 Événements majeurs au cours de l'exercice 2020

En 2021, les mesures prises en 2020 dans le cadre de la continuité durant la pandémie COVID 19, étaient en vigueur. La situation a été suivie de très près au niveau du fonctionnement opérationnel journalier (coordinateur), le Conseil d'Administration et le Comité d'Investissement. À cet égard, étant donné que les fonctions critiques et les activités de Sefoplus OFP sont en grande partie externalisées, une attention particulière a également été accordée à la continuité auprès des prestataires de services externes auxquels Sefoplus OFP fait appel dans ce cadre. Tout comme en 2020, l'administration des pensions, les procédures effectuées à distance et les mesures de confinement n'ont eu aucun impact. Aussi la continuité de l'administration des pensions (versements des prestations de pension et de décès, communication aux affiliés / pensionnés, gestion des données, etc.) n'a pas été inquiétée. Par ailleurs, des contacts réguliers avec les gestionnaires de patrimoine externes ont été organisés à cet égard par le coordinateur et le président du Comité d'Investissement afin de suivre de près la situation sur les marchés financiers et son impact sur les actifs gérés dans les patrimoines distincts et afin de donner les instructions nécessaires aux gestionnaires de patrimoine. Les réunions de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration, de la Gestion Journalière et du Comité d'Investissement ont été organisées par vidéoconférence

Dans le cadre de la modification de la LIRP à la suite de la mise en œuvre d'IORP II, le Conseil d'Administration a adapté au cours de 2020 tous les documents de gouvernance (comme évoqué au chapitre 3.4 du volet général du présent document).

Le 11.03.2021, la procédure d'adhésion prévue à l'article 8, §1^{er} des statuts a été lancée par le FSE P2P Taxi+, qui interviendra en tant qu'organisateur multisectoriel :

- du régime de pension complémentaire sectoriel social mis en place au 1.1.2022 au bénéfice des ouvriers occupés par des employeurs relevant de la Commission paritaire 140 et redevables d'une contribution au « Fonds social des entreprises de taxis et des services de location de voitures avec chauffeur » et
- du régime de pension complémentaire sectoriel social mis en place au 1.1.2021 au bénéfice des employés occupés par des employeurs relevant de la Commission paritaire 140 et redevables d'une contribution au « Fonds social des entreprises de taxis et des services de location de voitures avec chauffeur ».

Cette demande d'adhésion sera examinée par le Conseil d'Administration qui formulera également une recommandation à l'attention de l'Assemblée Générale. Il appartiendra à l'Assemblée Générale de prendre une décision finale.

1.4 Rapport de transparence

Le présent rapport annuel tient également lieu de rapport de transparence, établi par Sefoplus OFP, conformément à l'article 42 LPC, dans le cadre de la gestion et de l'exécution des engagements de pension sectoriels des Organismes Sectoriels. Ce rapport annuel/de transparence sera publié sur le site Internet partagé de Sefocam ASBL / Sefoplus OFP, où il peut être consulté par les affiliés qui le souhaitent. Un rapport de transparence séparé sera établi pour l'organisme de solidarité pour ce qui concerne la gestion et l'exécution des engagements de solidarité sectoriels.

2. Composition organes et comités consultatifs

2.1 Assemblée Générale

2.1.1 Composition

Le 31 décembre 2020, l'Assemblée Générale était composée comme suit :

« Organismes Sectoriels »	représentant permanent
Fonds Social pour les Entreprises de Garage	Nadia Van Nieuwenhuijsen
Fonds Social pour les entreprises de carrosserie	Antoon De Bruecker
Fonds de Sécurité d'Existence - Métaux précieux	Marie-Christine Heeren
Fonds Social de la Sous-Commission Paritaire pour le commerce du métal	Ortwin Magnus
Fonds Social pour les entreprises pour la récupération de métaux	Raphaëlle Pollet

2.1.2 Modifications dans la composition au cours de l'exercice 2020

Il n'y a pas eu de modifications dans la composition de l'Assemblée Générale au cours de l'exercice 2020.

2.1.3 Modifications dans la composition après la clôture de l'exercice 2020

Compte tenu de l'adhésion du FSE - PCS Textile (comme évoqué au point 1.1) au 01.01.2021, les modifications suivantes ont été apportées dans la composition de l'Assemblée Générale :

« Organismes Sectoriels »	représentant permanent
Fonds Social pour les Entreprises de Garage	Nadia Van Nieuwenhuijsen
Fonds Social pour les entreprises de carrosserie	Antoon De Bruecker
Fonds de Sécurité d'Existence - Métaux précieux	Marie-Christine Heeren
Fonds Social de la Sous-Commission Paritaire pour le commerce du métal	Ortwin Magnus
Fonds Social pour les entreprises pour la récupération de métaux	Raphaëlle Pollet
Fonds de sécurité d'existence – Pension Complémentaire sectorielle pour le textile (FSE-PCS Textile)	Marc Blomme (représentant fixe de la CP 120) Bart De Crock (représentant fixe de la CP 214) Christian Jacquemin (représentant de la SCP 120.01)

2.2 Conseil d'Administration

2.2.1 Composition

Le 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration était composé comme suit :

nom	date nomination	date fin du mandat	date publication MB	qualité (*)
1. Luc Missante	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	EM président
2. Peter Daeninck	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	EM
3. Stefan Sabbe	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	EM
4. Christophe Lagrange	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	EM
5. Kristof Eraly	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	EM
6. Raphaëlle Pollet	16.10.2019	15.11.2022	13.01.2020	EM
7. Ortwin Magnus	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	TR vice-président
8. Lieve De Preter	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	TR
9. Veerle Cnop	16.10.2019	15.11.2022	13.01.2020	TR
10. Paul De Schutter	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	TR
11. Jean-Michel Hutsebaut	21.01.2019	15.11.2022	13.01.2020	TR
12. Ivan Aerts	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	TR

(*) Conseil d'Administration paritaire : EM = représentant employeur ; TR = représentant travailleurs

2.2.2 Modifications dans la composition au cours de l'exercice 2020

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de Christophe Lagrange le 31.12.2020. Un remplaçant sera soumis courant 2021 à l'approbation de l'Assemblée Générale.

2.2.3 Modifications dans la composition après la clôture de l'exercice 2020

Compte tenu de l'adhésion du FSE - PCS Textile (comme évoqué au point 1.1) au 01.01.2021, les modifications suivantes ont été apportées dans la composition du Conseil d'Administration:

nom	date nomination	date fin du mandat	date publication MB	qualité (*)
1. Luc Missante	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	EM président
2. Peter Daeninck	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	EM
3. Stefan Sabbe	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	EM
4. Kristof Eraly	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	EM
5. Raphaëlle Pollet	16.10.2019	15.11.2022	13.01.2020	EM
6. Marc Blomme	01.01.2021	15.11.2022		EM
7. Wim Van Goethem	01.01.2021	15.11.2022		EM
8. Pascal Dewandeleer	01.01.2021	15.11.2022		EM
9. Ortwin Magnus	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	TR vice-président
10. Lieve De Preter	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	TR
11. Veerle Cnop	16.10.2019	15.11.2022	13.01.2020	TR
12. Paul De Schutter	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	TR
13. Jean-Michel Hutsebaut	21.01.2019	15.11.2022	13.01.2020	TR
14. Ivan Aerts	15.11.2018	15.11.2022	14.12.2018	TR
15. Gieljan Van Mellaert	01.01.2021	15.11.2022		TR
16. Hilde Willems	01.01.2021	15.11.2022		TR
17. Béatrice Louviaux	01.01.2021	15.11.2022		TR

2.3 Gestion Journalière (organe opérationnel)

2.3.1 Composition

Le 31 décembre 2020, la Gestion Journalière était composée comme suit :

nom	date nomination	date fin du mandat	qualité (*)
1. Luc Missante	04.12.2018	04.12.2022	EM président
2. Kristof Eraly	04.12.2018	04.12.2022	EM
3. Ortwin Magnus	04.12.2018	04.12.2022	TR vice-président
4. Lieve De Preter	04.12.2018	04.12.2022	TR

2.3.2 Modifications dans la composition au cours de l'exercice 2020

Il n'y a pas eu de modifications dans la composition de la Gestion Journalière au cours de l'exercice 2020.

2.3.3 Modifications dans la composition après la clôture de l'exercice 2020

Il n'y a pas eu non plus de modifications dans la composition de la Gestion Journalière après la clôture de l'exercice 2020.

2.4 Comité d'Investissement (comité consultatif)

2.4.1 Composition

Le 31 décembre 2020, le Comité d'Investissement était composé comme suit :

nom	date nomination	date fin du mandat	qualité (*)
1. Jeroen De Soete	04.12.2018	04.12.2022	Expert externe Président
2. Bart De Wit	15.03.2019	04.12.2022	TR
3. Frédéric Cornet	04.12.2018	04.12.2022	EM
4. Frans Biebaut	04.12.2018	04.12.2022	Expert externe

2.4.2 Modifications dans la composition au cours de l'exercice 2020

Il n'y a pas eu de modifications dans la composition du Comité d'Investissement au cours de l'exercice 2020.

2.4.3 Modifications dans la composition après la clôture de l'exercice 2020

Le 30.04.2021, le Comité d'Investissement a pris note de la démission de Bart De Wit. Un remplaçant sera soumis courant 2021 à l'approbation du Conseil d'Administration.

2.5 Fonctions clés et autres fonctions

fonction (clé)	nom du représentant	depuis le	jusqu'au
Fonction de compliance	Younity SPRL (Elise Laeremans)	01.01.2020	01.01.2023
Fonction de gestion des risques	BDO (Pierre Poncelet)	01.01.2020	01.01.2023
Fonction d'audit interne	Grant Thornton (Els Hostyn)	01.01.2019	01.01.2022
Commissaire agréé	Ernst & Young (EY) (Joeri Klaykens)	01.01.2019	01.01.2022
DPD	BDO (Laurence Troussart)	01.01.2019	01.01.2022
Actuaire conseil	AON (Patrick Marien)	01.01.2019	01.01.2022

Les formalités *fit & proper* ont été suivies, préalablement à la nomination des responsables pour les fonctions clés, auprès de la FSMA.

3. Activités relatives à la bonne gouvernance

SEFOPLUS OFP a mis en œuvre le cadre prudentiel tel qu'établi dans la LIRP et l'arrêté royal relatif au contrôle prudentiel des institutions de retraite professionnelle du 12 janvier 2007 (AR LIRP), ainsi que les obligations en matière de gouvernance relatives à cette législation en date du 31 décembre 2019. Il a été veillé à un suivi supplémentaire continu des documents concernés de Sefoplus OFP et de la pratique applicable.

Dans le cadre de la modification de la LIRP à la suite de la mise en œuvre d'IORP II, le Conseil d'Administration a adapté tous les documents de gouvernance pour se conformer à la réglementation modifiée.

3.1 Rapport de la fonction d'audit interne

Le rapport de la fonction d'audit interne sur l'exercice 2020 a été examiné lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 mars 2021. Un plan d'action a été établi afin d'assurer le suivi des remarques formulées dans ce rapport.

Pour plus d'explication, il est renvoyé au procès-verbal et aux annexes de cette réunion.

3.2 Rapport de la fonction de compliance

Le rapport de la fonction de compliance sur l'exercice 2020 a été examiné lors de la réunion du Conseil d'Administration du 8 décembre 2020. Un plan d'action a été établi afin d'assurer le suivi des remarques formulées dans ce rapport.

Pour plus d'explication, il est renvoyé au procès-verbal et aux annexes de cette réunion.

3.3 Rapport de la fonction de gestion des risques

Le rapport de la fonction de gestion des risques sur l'exercice 2020 a été examiné lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 septembre 2020. Au cours de cette réunion, la politique de gestion des risques a également été examinée et approuvée. Lors du Conseil d'Administration du 8 décembre 2020, la fonction de gestion des risques a également examiné la politique d'ORA et ce document a ensuite été approuvé (voir le chapitre **Fout! Verwijzingsbron niet gevonden.**).

Pour plus d'explication, il est renvoyé au procès-verbal et aux annexes des réunions du Conseil d'Administration du 24 septembre 2020 et du 8 décembre 2020.

3.4 Documents de gouvernance

Dans le cadre de la modification de la LIRP à la suite de la mise en œuvre d'IORP II, le Conseil d'Administration a réexaminé et adapté le cas échéant, au cours de 2020, tous les documents de gouvernance.

Lors du Conseil d'Administration du 10 mars 2020, la **politique de rémunération** a été examinée et approuvée. Le document présente un aperçu des directives à suivre dans le cadre de la définition des composantes de la rémunération de tous les membres des organes opérationnels, des responsables des fonctions-clés, du personnel, des prestataires de services externes et de toutes les autres personnes dont les activités professionnelles ont des conséquences sur Sefoplus OFP. Le document fait partie de la politique en matière d'intégrité.

Lors du Conseil d'Administration du 12 mai 2020, les autres parties de la politique en matière d'intégrité de Sefoplus OFP ont été examinées. Il s'agit de la **note de politique relative à l'intégrité**, du **code de déontologie**, de la **note de politique relative aux conflits d'intérêts**, de la **politique de lanceurs**

d'alerte et du document de politique relatif au **traitement des plaintes**. Par ailleurs, les **chartes des différentes fonctions-clés** ont été approuvées, de même que la politique de continuité.

Enfin, lors du Conseil d'Administration du 8 décembre 2021, la **politique de sous-traitance**, l'**organigramme** et la **politique relative aux membres de contrôle externe** ont été examinés et approuvés.

Lors du Conseil d'Administration du 24 septembre 2020, la fonction de gestion des risques a examiné la politique en matière de gestion des risques. Ce document présente un aperçu de tous les risques auxquels Sefoplus OFP s'expose. Ces risques ont été regroupés comme suit :

- Risques financiers (risques liés au portefeuille d'investissement)
- Risques actuariels (risques liés à l'équilibre entre les obligations et les actifs)
- Risques opérationnels (risques liés au fonctionnement de Sefoplus OFP)
- Risques de gestion (risques liés à l'exposition à des sanctions réglementaires, financières ou fiscales en cas de non-respect d'une réglementation spécifique)

Le document présente la méthode de travail précise de Sefoplus OFP, compte tenu des risques susmentionnés. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration et sera revu tous les trois ans (donc au plus tard le 24.09.2023).

Le 08.12.2020, le Conseil d'Administration a également approuvé la politique d'ORA. Ce document présente la méthode suivie par Sefoplus OFP pour la réalisation d'une ORA (« *Own Risk Assessment* »). La première ORA aura lieu à l'automne 2021.

Tous les documents de gouvernance discutés ci-dessous seront revus au moins tous les 3 ans, à moins que les circonstances n'exigent une révision antérieure.

3.5 Convention de gestion, plan de financement et SIP

La **convention de gestion** a été approuvée par le Conseil d'Administration le 04.12.2018 et ratifiée par l'Assemblée Générale le 21.01.2019. La convention de gestion fixe les règles de fonctionnement et de gestion, convenues entre Sefoplus OFP et les Organismes Sectoriels, en tenant compte, à cet égard, des dispositions de la LIRP et de l'AR LIRP. La convention de gestion est revue au moins tous les trois ans et le sera donc au plus tard pour le 04.12.2021, à moins que les circonstances n'exigent une révision antérieure.

Aussi dans le cadre de l'adhésion du secteur du textile, une annexe constituant l'acte d'adhésion du secteur du textile a été jointe à la convention de gestion. Aussi bien la convention de gestion que cette annexe ont été approuvées le 24 septembre 2020 par le Conseil d'Administration et ratifiées le 17 décembre 2020 par l'Assemblée Générale.

Aussi les **statuts** ont été adaptés dans le cadre de l'implémentation de la législation IORPII et de l'adhésion du FSE-PCS Textile. Ces changements ont été discutés avec la FSMA en avance et finalement approuvés par l'Assemblée Générale du 17 décembre 2020.

Le **plan de financement** a été réexaminé en détail dans le courant de 2020 et adapté dans le cadre de l'adhésion du secteur du textile. Le plan de financement se compose (i) d'un volet général applicable à tous les régimes sectoriels dont Sefoplus OFP assure la gestion et (ii) d'un volet spécifique applicable uniquement à une PCS spécifique. Le plan de financement prévoit, entre autres, les provisions techniques, les méthodes de financement pour les engagements de pension, les règles de fixation du

rendement financier net et de l'octroi de ce dernier aux comptes individuels des affiliés et à la réserve libre, en tenant compte, à cet égard, de la gestion des actifs et obligations dans les patrimoines distincts. Le plan de financement a été établi conformément aux dispositions légales applicables, à savoir la LIRP et l'AR LIRP, et a été approuvé par le Conseil d'Administration le 8 décembre 2020 et ratifié par l'Assemblée Générale le 17 décembre 2020. Le plan de financement est revu au moins tous les trois ans et le sera donc au plus tard le 17 décembre 2023, à moins que les circonstances n'exigent une révision antérieure.

La **déclaration sur les principes de la politique de placement** (*Statement of Investment Principles* ou « **SIP** ») fixe les principes en matière de politique d'investissement stratégique de l'IRP, laquelle est exécutée par le Comité d'Investissement. Le SIP est établi conformément aux principes contenus dans la LIRP et l'AR LIRP. Ce document aussi, dans le cadre de l'adhésion du secteur du textile, a été revu en détail et scindé en un volet général (applicable à tous les plans sectoriels dont Sefoplus OFP exécute la gestion) et un volet spécifique applicable à un plan sectoriel spécifique géré par Sefoplus OFP. Les directives en matière de durabilité et concernant l'exercice des droits d'actionnaire ont également été ajoutées. Le document final a été approuvé le 8 décembre 2020 par le Conseil d'Administration et ratifié le 17 décembre 2020 par l'Assemblée Générale. Le SIP est revu au moins tous les trois ans et le sera donc au plus tard le 17.12.2023, à moins que les circonstances n'exigent une révision antérieure.

En mai 2021 une étude ALM a été exécutée. L'étude avait comme objet d'évaluer la politique d'investissement et d'identifier les adaptations nécessaires, tenant compte des caractéristiques actuelles des différentes classes d'actif. En cours des mois prochains, le SIP sera adapté en fonctions des résultats de cette étude.

3.6 Activités du Comité d'Investissement

Le Comité d'Investissement est un comité consultatif qui assure le suivi et l'exécution de la politique d'investissement. Le Comité d'Investissement s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2020 et a chaque fois commenté son avis et ses activités lors de la première réunion subséquente du Conseil d'Administration. Les sujets / points suivants ont, entre autres, été examinés, suivis ou approfondis par le Comité d'investissement :

- conception d'un outil de suivi financier / suivi des prestations des gestionnaires de patrimoine (respect du SIP / d'autres accords/instructions) ;
- approfondissement du SIP et du Plan de financement ;
- établissement et approfondissement de la politique ESG ;
- analyse des nouvelles obligations de communication à l'égard des affiliés ;
- ...

Le Conseil d'Administration insiste sur l'importance d'un suivi de qualité et continu de la situation financière et du rendement des investissements sous-jacents des actifs de Sefoplus OFP. Les résultats des investissements sont traités en détail dans le présent rapport annuel (voir le chapitre 5 du volet général du présent document ou le chapitre 2 des volets spécifiques).

4. Population

L'aperçu suivant présente la population globale de Sefoplus OFP et son évolution depuis le 31.12.2019 :

Sefoplus OFP Total	Affiliés au 01/01/2020	Pensionnés en 2020	Décès en 2020	Rachats en 2020	Sorties en 2020	Entrées en service en 2020	Affiliés au 31/12/20

Nombre Actifs	53.469						52.015
Nombre Dormants	76.668						82.683
Total	130.137	2.285	264	24	6.016	7.134	134.698

Il s'agit des chiffres globaux (consolidés) au niveau de Sefoplus OFP. Les chiffres spécifiques par patrimoine distinct sont renseignés dans les rapports annuels séparés par patrimoine distinct.

5. Financement

5.1 Gestion des actifs par le biais de patrimoines distincts

Afin de mettre en œuvre la gestion des 5 régimes de pension, les 5 patrimoines distincts suivants ont été mis en place :

- Patrimoine Distinct des Entreprises de Garage (CP 112)
- Patrimoine Distinct de la Carrosserie (SCP 149.02)
- Patrimoine Distinct du Commerce du métal (SCP 149.04)
- Patrimoine Distinct des Métaux précieux (SCP 149.03)
- Patrimoine Distinct de la Récupération de métaux (SCP 142.01)
- Patrimoine Distinct des ouvriers du textile (CP120 – SCP 120.01 – *à partir du 01.01.2021*)
- Patrimoine Distinct des employés du textile (CP214 – *à partir du 01.01.2021*)

A partir du 01.01.2021, Sefoplus OFP a créé deux nouveaux patrimoines distincts. Dans ces patrimoines-ci, les actifs et les obligations liées à la PSC 120 et la PSC 120.01, respectivement les actifs et les obligations de la PCS 214, seront gérés. Tous les documents nécessaires ont été discutés en cours de 2020, pour qu'on puisse tenir compte des spécificités de la PSC 120, de la PSC 214 et de la PSC 120.01, organisés par le nouvel organisateur multi-sectoriel.

Dans le cadre de la clôture de l'exercice 2019, il a été observé que lors du transfert collectif des réserves de pension de Belfius Assurances SA (Sepia) vers Sefoplus OFP le 01.01.2019, une erreur avait été commise dans l'attribution des actifs (y compris le surplus) entre les différents patrimoines distincts. Les données relatives aux actifs attribués des Métaux Précieux (SCP 149.03) et de la Récupération de Métaux (SCP 142.01) ont été échangés et, par conséquent, un montant inexact d'actifs a été attribué aux deux patrimoines distincts concernés. Afin de rectifier cette erreur, un transfert d'actifs a été effectué le 12.05.2020 du patrimoine distinct Métaux Précieux (SCP 149.03) au patrimoine distinct Récupération de Métaux (SCP 142.01) pour un montant de 166.649,17 EUR. Pour une explication plus détaillée, il est renvoyé au procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10.03.2020.

5.2 Méthode de financement

Les obligations de pension sont financées par des cotisations patronales qui sont perçues auprès des employeurs ressortissant aux (sous-)commissions paritaires respectives. Les Organismes Sectoriels confient la perception à l'ONSS qui retient, mensuellement, le pourcentage de contribution (cotisation de pension + cotisation de solidarité) fixé dans les CCT sectorielles respectives, sur la rémunération brute des ouvriers soumise aux cotisations ONSS. Les pourcentages de contribution retenus par l'Organisateur Sectoriel pour le financement des engagements de pension sont énumérés ci-dessus au point 1 (« Régimes de pension gérés »).

Cette méthode de financement est également fixée dans le plan de financement. En 2020 la crise Corona a eu un impact sur l'exécution de ce plan de financement. Très concrètement, le montant encaissé était plus bas qu'attendu. Puisque les obligations ont eu le même impact, ceci n'aura aucun impact sur le niveau de financement de Sefoplus OFP. Les contributions suivantes ont été versées par les Organismes Sectoriels (via l'ONSS) à Sefoplus en cours de 2020 :

Date	Contributions attendues	Contribution versée	Frais déduits
31-01-20	1.271.935	1.636.904	54.772
29-02-20	4.394.767	4.394.767	191.080
31-03-20	2.032.698	2.032.698	89.364
30-04-20	1.521.110	1.817.395	79.843
31-05-20	3.564.405	3.564.405	156.699
30-06-20	2.043.295	2.034.350	89.427
31-07-20	1.529.034	1.529.034	67.218
31-08-20	3.329.078	3.329.078	146.332
30-09-20	1.800.043	1.800.043	79.114
31-10-20	1.347.169	1.176.511	51.460
30-11-20	3.907.390	3.715.750	163.001
31-12-20	3.128.989	1.181.974	51.852

Il s'agit des chiffres globaux (consolidés) au niveau de Sefoplus OFP. Les chiffres spécifiques par patrimoine distinct sont renseignés dans les rapports annuels séparés par patrimoine distinct.

5.3 Structure des coûts

Les frais de l'année concernée sont financés par un pourcentage de frais retenu sur les cotisations patronales globales brutes perçues, équivalent à 4,50 %. Ces frais couvrent tous les frais administratifs (gestion actuarielle, gestion administrative, personnel...) mais pas les frais d'investissements qui seront déduits lors du calcul du rendement.

5.4 Rendement - attribution du rendement financier net - niveau de financement

En 2020, Sefoplus OFP a obtenu un rendement de ses placements de 3,19 %, de sorte que les actifs s'élevaient, au 31.12.2020, à 498.103.312 EUR. Une partie de ce rendement a été attribuée aux comptes individuels des affiliés au 31.12.2020, conformément aux règles prévues dans les règlements de pension respectifs et le plan de financement. Après l'attribution du rendement financier net, les obligations de pension totales s'élevaient, au 31.12.2020, à 452.720.224 EUR. Le niveau de financement des actifs au regard des obligations de pension était égal, au 31.12.2020, à 110,02 %.

Il s'agit des chiffres globaux (consolidés) au niveau de Sefoplus OFP. Les chiffres spécifiques par patrimoine distinct sont renseignés dans les rapports annuels séparés par patrimoine distinct.

6. Politique de placement

Les principes et lignes directrices applicables aux investissements de Sefoplus OFP sont fixés par le Conseil d'Administration dans la déclaration sur les principes de la politique de placement (SIP) (voir également ci-dessus - point 3.5).

La politique de placement est axée sur la réalisation d'un rendement optimal permettant de garantir les obligations des Organismes Sectoriels qui découlent des régimes de pension sectoriels (en ce compris, la garantie de rendement LPC), tout en maintenant les risques à un faible niveau.

Le Conseil d'Administration prend les décisions stratégiques et de politique en ce qui concerne la politique de placement, conseillé à cet égard par le Comité d'Investissement qui assiste en outre le Conseil d'Administration dans l'exécution et le suivi de la politique de placement, conformément aux principes et règles fixés dans le SIP.

En concertation avec les Organismes Sectoriels, le Conseil d'Administration a décidé, lors de la fixation des principes relatifs à la politique de placement dans le SIP, qu'une seule politique de placement commune serait utilisée, laquelle vaut pour tous les patrimoines distincts, en tenant compte, à cet égard, du fait que la nature et la durée des obligations des cinq engagements de pension sectoriels gérés sont similaires. La durée moyenne des obligations s'élevait, en 2020, à 20 ans.

La stratégie de placement est basée sur l'allocation à long terme des catégories d'actifs. Lors de la détermination de l'allocation stratégique des actifs (ASA), il a été tenu compte de l'étude ALM en 2018, au moment de la création de Sefoplus OFP. Comme indiqué au point 1.3, une nouvelle étude ALM sera réalisée en 2021 et pourrait donner lieu à des modifications dans la stratégie de placement.

Sur la base de cette étude ALM de fin 2018, le Conseil d'Administration a déterminé l'allocation stratégique des actifs (ASA) suivante :

Classe d'actifs	Allocation stratégique	Marge%
Actions	35%	25% - 45%
Europe	13%	5% - 15%
Monde	12%	10% - 25%
Pays émergents	0%	0% - 5%
Immobilier européen	10%	0% - 10%
Divers	0%	0% - 5%
Obligations	65%	55% - 75%
Obligations d'État en euros	32,50%	15% - 50%
Obligations d'entreprise en euros	32,50%	15% - 50%
Obligations liées à l'inflation	0%	0% - 10%

Les régimes de pension sont de type contributions définies sans garantie de rendement et n'offrent, par conséquent, aucune couverture contre les risques biométriques, ni un rendement sur les placements ou une hausse de prestation.

7. Politique de durabilité

Une **politique de durabilité** a également été élaborée et approuvée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 8 décembre 2020. Le document de politique décrit la manière dont Sefoplus OFP gère les risques de durabilité et dont il assumera ses rôles sur le plan sociétal. La politique opère une distinction entre le volet général d'une part, reprenant les directives générales que les secteurs doivent respecter dans leurs décisions en matière de durabilité, et des volets spécifiques d'autre part qui tiennent compte des préférences spécifiques des secteurs.

L'objectif est d'appliquer cette politique de durabilité de façon systématique, avec une mise en œuvre complète d'ici au 01.01.2022.

Depuis le 10 mars 2020, l'ordonnance(EU) 2019/2088 de 27 novembre 2019 concernant l'accessibilité d'information sur la durabilité dans le secteur financier (ci-après « le **SFDR** ») est d'application. Cette ordonnance stipule le rôle que doit jouer le secteur financier dans la transition propagée par l'EU vers une économie plus durable. Dans ce cadre, l'information claire et correcte est primordiale, aussi bien pour les actionnaires que pour la société. Le SFDR vise la transparence dans la mesure que la durabilité joue un rôle dans le portefeuille d'investissement. Le SFDR est d'application sur tous les joueurs dans le secteur financier, y reprenant les IBPs. Bien que Sefoplus reprenne ce point de vue, il reste encore beaucoup d'incertitude sur l'interprétation et exécution du SFDR pour les IBPs. La FSMA n'a pas encore fourni une explication sur ce sujet, ce qui a quand même été fait pour les autres joueurs financiers. (cf communication FSMA_2021_06 dd 09/03/2021)

Au niveau de l'entité, Sefoplus OFP prévoit une politique de durabilité, qui est reprise dans le SIP. Cette politique reprend la façon d'intégrer les risques de durabilité (comme prévu en article 3 du SFDR). Tenant compte de la taille modeste de Sefoplus comme IBP, le document ne prend pas en compte explicitement les effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs durables, comme prévus dans l'article 4 du SFDR. Sefoplus OFP, qui n'emploie qu'une personne (le coordinateur) n'a ni la capacité, ni les informations nécessaires pour compléter toutes les demandes élaborées dans le cadre de cet article 4 du SFDR.

En ce qui concerne la **politique de rémunération** : la rémunération des administrateurs, des membres des organes opérationnels, des fonctions clés et des collaborateurs externes qui sont appliqués dans la gestion opérationnelle de Sefoplus OFP, ne dépend pas de la mesure où la politique d'investissement tient compte des risques durables. Il est remarquable que Sefoplus OFP ne gère pas de produits financiers qui ont les caractéristiques écologiques ou sociales

Au **niveau produit**, Sefoplus ne garantit que la gestion et l'exécution des régimes de pension des organisateurs sectoriels et complète déjà les obligations de rapportage comme prévu dans l'article 41 de la réglementation IORP II (comme inscrit dans la LIRP). Il est remarquable que Sefoplus ne promeut ni des produits aux caractéristiques écologiques ou sociales (ou une combinaison) ni des investissements durables comme décrits dans l'article 8 resp. l'article 9 du SFDR.

Finalement la politique décrit aussi la **politique d'engagement** comme prévue par l'article 95 §2 LIRP (implémentation Shareholders Rights Directive). Le document explique que ces droits sont exercés par les gestionnaires de patrimoine. Un aperçu des droits exercés est repris en cliquant sur les liens suivants :

- Droits de vote exercés par Candriam Belgium : <https://www.candriam.com/497016/siteassets/medias/publications/sri-publications---candriam-policies/voting-report.pdf>
- Droits de vote exercés par BNP Paribas Asset Management : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/4A9D6883-8110-46B2-9560-173E31568323>

Les droits exercés seront évalués sur base annuelle afin de vérifier s'ils sont toujours conformes aux stratégies choisies par les différents secteurs.

8. Compte annuel

Le patrimoine libre s'élevait, au 31 décembre 2020, à 48.534.455 EUR. À cet égard, Sefoplus OFP a enregistré au total 452.720.224 EUR comme provisions techniques pour les mises à la retraite et les décès, alors que celles-ci s'élevaient, au 31.12.2019, à 421.649.690 EUR.

Les cotisations patronales perçues pour le financement des engagements de pension sectoriels gérés s'élevaient, pour l'exercice 2020, à 27.510.207 EUR, dont 3.214.849 EUR doivent encore être reçus compte tenu du décalage typique en matière de perception des contributions, propre aux régimes de pension complémentaire sectoriels. Au cours de 2020, 3.998.973 EUR de contributions portant sur l'exercice 2019 ont encore été versés.

Le total des capitaux de pension bruts ayant été payés s'élevaient, pour l'exercice 2020, à 7.317.883 EUR. Les autres dettes, équivalentes à 143.000 EUR, sont dues à des prestataires de service et/ou à l'administration fiscale.

Le Conseil d'Administration déclare que le compte annuel global pour l'exercice 2020 donne une image fidèle de l'évolution des activités et de la situation financière de Sefoplus OFP et demande à l'Assemblée Générale la décharge des administrateurs pour l'exercice de leur mandat d'administrateur au cours de l'exercice 2020.

Au nom du Conseil d'Administration

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Luc Missante
Administrateur (Président)

A handwritten signature in blue ink, featuring a prominent vertical stroke and several horizontal strokes.

Ortwin Magnus
Administrateur (Vice-président)



Sefoplus OFP

Institution de retraite professionnelle (IRP)
agrée par la FSMA le 19/11/2018
Numéro d'identification FSMA 50.624
Numéro d'entreprise 0715.441.019
Boulevard de la Woluwe 46, 1200 Bruxelles

RAPPORT ANNUEL exercice 2020 - Patrimoine Distinct Entreprises de garage (CP 112)

Conformément à l'article 55 de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des institutions de retraite professionnelle (IRP), Sefoplus OFP déclare avoir mis en place sept patrimoines distincts, et établit chaque année un rapport sur le compte annuel global (rapport global) et un rapport annuel séparé sur chacun des comptes annuels séparés des sept patrimoines distincts. Puisque deux des sept patrimoines distincts ne sont instaurés qu'en 2021, le premier rapport pour ces patrimoines distincts ne sera établi qu'en 2022. Les comptes annuels séparés concernant les patrimoines distincts contiennent uniquement les éléments qui diffèrent de ceux repris dans le rapport annuel global ou ceux qui prennent uniquement tout leur sens pour le patrimoine distinct concerné. Pour le reste des éléments, il est renvoyé au rapport annuel global.

En ce qui concerne la situation, la structure de gouvernance et les activités en général, il est renvoyé aux points 1 - 3 du rapport annuel global de Sefoplus OFP relatif à l'exercice 2020.

1. Population

L'aperçu ci-dessous présente la population du patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations de pension liés à l'engagement de pension de la PCS CP 112 sont gérés et leur évolution depuis le 31.12.2018 (chiffres disponibles à la date du transfert des actifs et des obligations de pension de Sepia vers Sefoplus OFP) :

Entreprises de Garage	Affiliés au 01/01/2020	Pensionnés en 2020	Décès en 2020	Rachats en 2020	Sorties en 2020	Entrées en service en 2020	Affiliés au 31-12-20
Nombre Actifs	26.884						25.874
Nombre Dormants	36.091						39.281
Total	62.976	1.137	124	13	3.954	3.453	65.155

Il s'agit des chiffres pour le patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension de la PCS CP 112 sont gérés. Les chiffres globaux au niveau de Sefoplus OFP sont renseignés dans le rapport annuel consolidé de Sefoplus OFP.

2. Financement

2.1 Gestion des actifs par le biais d'un patrimoine distinct

Les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension de la PCS CP 112 sont gérés dans un patrimoine distinct au sein de Sefoplus OFP (Patrimoine distinct Entreprises de Garage (CP 112)). Au 01.01.2020, ces actifs s'élevaient à 226.326.264 EUR, tandis que les obligations de pension s'élevaient à 205.914.124 EUR.

2.2 Méthode de financement

La PCS CP 112 est financée par les cotisations patronales perçues auprès des employeurs qui ressortissent à la CP 112. La cotisation de pension nette (c.-à-d., après déduction des frais de gestion, de la cotisation spéciale ONSS de 8,86 % et de la cotisation de solidarité) qui est inscrite sur les comptes

individuels des affiliés est équivalente à 1,64 % de la rémunération annuelle brute sur laquelle les retenues ONSS sont effectuées.

En exécution du plan de financement, les contributions suivantes ont été versées par le Fonds Social pour les Entreprises de Garage (Organisateur sectoriel), via l'ONSS, à Sefoplus :

Date	Contributions attendues	Contribution versée	Frais déduits
31-01-20	563.889	928.858	24.282
29-02-20	1.975.985	1.975.985	86.437
31-03-20	928.858	928.858	41.345
30-04-20	695.142	790.498	35.186
31-05-20	1.626.575	1.626.575	72.402
30-06-20	931.433	931.433	41.460
31-07-20	697.049	697.049	31.027
31-08-20	1.517.298	1.517.298	67.538
30-09-20	820.248	820.248	36.511
31-10-20	613.804	613.804	27.321
30-11-20	1.780.765	1.780.765	79.265
31-12-20	1.426.233	66.707	2.969

2.3 Structure des coûts

Les frais de l'année concernée sont financés par un pourcentage de frais qui, conformément à la CCT sectorielle applicable, est retenu sur les cotisations patronales globales annuelles brutes perçues pour financer la PCS CP 112, équivalent à 4,50 %. Ces frais couvrent tous les frais administratifs (gestion actuarielle, gestion administrative, personnel...) mais pas les frais d'investissements qui seront déduits lors du calcul du rendement.

2.4 Rendement - attribution du rendement financier net - niveau de financement

En 2020, le Patrimoine Distinct Entreprises de Garage (CP 112) a atteint un rendement de ses placements de 3,43 %, de sorte que les actifs s'élevaient au 31.12.2020 à 241.335.622 EUR. Une partie de ce rendement, à savoir 3,04 %, a été attribuée aux comptes individuels des affiliés au 31.12.2020, conformément aux règles prévues dans le règlement de pension et le plan de financement. Après l'attribution du rendement financier net, les obligations de pension totales s'élevaient, au 31.12.2020, à 219.374.770 EUR. Le niveau de financement des actifs au regard des obligations de pension était égal, au 31.12.2020, à 110,01 %.

Il s'agit des chiffres pour le patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension de la PCS CP 112 sont gérés. Les chiffres globaux au niveau de Sefoplus OFP sont renseignés dans le rapport annuel consolidé de Sefoplus OFP.

3. Investissements

Pour les informations relatives à la politique de placement, l'allocation stratégique des actifs (ASA) et les risques de placement, il est renvoyé au point 6 du rapport annuel global de Sefoplus OFP concernant l'exercice 2020.

4. Compte annuel

Le patrimoine libre du Patrimoine distinct Entreprises de Garage (CP 112) s'élevait, au 31 décembre 2020, à 23.428.769 EUR. À cet égard, Sefoplus OFP a enregistré au total 219.374.770 EUR comme provisions techniques pour les mises à la retraite et les décès, alors que celles-ci s'élevaient, au 31.12.2019, à 205.914.124 EUR.

Les cotisations patronales perçues auprès des employeurs ressortissant à la CP 112 pour le financement de l'engagement de pension sectoriel de la CP 112 s'élevaient, pour l'exercice 2020, à 12.201.654 EUR, dont 1.499.561 EUR doivent encore être reçus compte tenu du décalage typique en matière de perception des contributions, propre aux régimes de pension complémentaire sectoriels. Au cours de 2020, 1.975.985 EUR de contributions portant sur l'exercice 2019 ont encore été versés.

Le total des capitaux de pension bruts ayant été payés s'élevaient, pour l'exercice 2020, à 3.722.545 EUR. Les autres dettes, équivalentes à 67.850 EUR, sont dues à des prestataires de services et/ou à l'administration fiscale.

Le Conseil d'Administration déclare que le compte annuel pour l'exercice 2020 du Patrimoine Distinct Entreprises de Garage (CP 112) donne une image fidèle de l'évolution des activités et de la situation financière de ce patrimoine distinct au cours de l'exercice 2020.

Au nom du Conseil d'Administration



Luc Missante
Administrateur (Président)



Ortwin Magnus
Administrateur (Vice-président)



Sefoplus OFP

Institution de retraite professionnelle (IRP)
agrée par la FSMA le 19/11/2018
Numéro d'identification FSMA 50.624
Numéro d'entreprise 0715.441.019
Boulevard de la Woluwe 46, 1200 Bruxelles

RAPPORT ANNUEL exercice 2020 - Patrimoine Distinct Carrosserie (SCP 149.02)

Conformément à l'article 55 de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des institutions de retraite professionnelle (IRP), Sefoplus OFP déclare avoir mis en place sept patrimoines distincts, et établit chaque année un rapport sur le compte annuel global (rapport global) et un rapport annuel séparé sur chacun des comptes annuels séparés des sept patrimoines distincts. Puisque deux des sept patrimoines distincts ne sont instaurés qu'en 2021, le premier rapport pour ces patrimoines distincts ne sera établi qu'en 2022. Les comptes annuels séparés concernant les patrimoines distincts contiennent uniquement les éléments qui diffèrent de ceux repris dans le rapport annuel global ou ceux qui prennent uniquement tout leur sens pour le patrimoine distinct concerné. Pour le reste des éléments, il est renvoyé au rapport annuel global.

En ce qui concerne la situation, la structure de gouvernance et les activités en général, il est renvoyé aux points 1 - 3 du rapport annuel global de Sefoplus OFP relatif à l'exercice 2020.

1. Population

L'aperçu ci-dessous présente la population du patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations de pension liés à l'engagement de pension de la PCS SCP 149.02 sont gérés et leur évolution depuis le 01.01.2020 :

Catégorie	Affiliés au 01/01/2020	Pensionnés en 2020	Décès en 2020	Rachats en 2020	Sorties en 2020	Entrées en service en 2020	Affiliés au 31-12-20
Nombre Actifs	4.860						4.674
Nombre Dormants	7.864						8.367
Total	12.724	202	29	1	642	549	13.041

Il s'agit des chiffres pour le patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension de la PCS SCP 149.02 sont gérés. Les chiffres globaux au niveau de Sefoplus OFP sont renseignés dans le rapport annuel consolidé de Sefoplus OFP.

2. Financement

2.1 Gestion des actifs par le biais d'un patrimoine distinct

Les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension de la PCS SCP 149.02 sont gérés dans un patrimoine distinct au sein de Sefoplus OFP (Patrimoine Distinct Carrosserie (SCP 149.02)). Au 01.01.2020, ces actifs s'élevaient à 44.576.459 EUR, tandis que les obligations de pension s'élevaient à 40.589.265 EUR.

2.2 Méthode de financement

La PCS SCP 149.02 est financée par les cotisations patronales perçues auprès des employeurs qui ressortissent à la SCP 149.02. La cotisation de pension nette (c.-à-d., après déduction des frais de gestion, de la cotisation spéciale ONSS de 8,86 % et de la cotisation de solidarité) qui est inscrite sur les comptes individuels des affiliés est équivalente à 2,01 % de la rémunération annuelle brute sur laquelle les retenues ONSS sont effectuées.

En exécution du plan de financement, les contributions suivantes ont été versées par le Fonds Social pour les entreprises de carrosserie (Organisateur sectoriel), via l'ONSS, à Sefoplus :

Date	Contributions attendues	Contribution versée	Frais déduits
31/01/2020	130.077	130.077	5.601
28/02/2020	456.474	456.474	20.194
31/03/2020	214.903	214.903	9.791
30/04/2020	160.818	194.322	8.854
31/05/2020	375.912	375.912	17.127
30/06/2020	215.094	215.094	9.800
31/07/2020	160.914	160.914	7.331
31/08/2020	345.089	345.089	15.723
30/09/2020	184.175	184.175	8.391
31/10/2020	137.844	3.829	174
30/11/2020	403.577	219.301	9.992
31/12/2020	324.795	324.795	14.798

2.3 Structure des coûts

Les frais de l'année concernée sont financés par un pourcentage de frais qui, conformément à la CCT sectorielle applicable, est retenu sur les cotisations patronales globales annuelles brutes perçues pour financer la PCS SCP 149.02, équivalent à 4,50 %. Ces frais couvrent tous les frais administratifs (gestion actuarielle, gestion administrative, personnel...) mais pas les frais d'investissements qui seront déduits lors du calcul du rendement.

2.4 Rendement - attribution du rendement financier net - niveau de financement

En 2020, le Patrimoine Distinct Carrosserie (SCP 149.02) a atteint un rendement de ses placements de 4,25 %, de sorte que les actifs s'élevaient au 31.12.2020 à 48.430.530 EUR. Une partie de ce rendement, à savoir 3,67 %, a été attribuée aux comptes individuels des affiliés au 31.12.2020, conformément aux règles prévues dans le règlement de pension et le plan de financement. Après l'attribution du rendement financier net, les obligations de pension totales s'élevaient, au 31.12.2020, à 43.901.656 EUR. Le niveau de financement des actifs au regard des obligations de pension était équivalent, au 31.12.2020, à 110,32 %.

Il s'agit des chiffres pour le patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension de la PCS SCP 149.02 sont gérés. Les chiffres globaux au niveau de Sefoplus OFP sont renseignés dans le rapport annuel consolidé de Sefoplus OFP.

3. Investissements

Pour les informations relatives à la politique de placement, l'allocation stratégique des actifs (ASA) et les risques de placement, il est renvoyé au point 6 du rapport annuel global de Sefoplus OFP concernant l'exercice 2020.

4. Compte annuel

Le patrimoine libre du Patrimoine Distinct Carrosserie (SCP 149.02) s'élevait, au 31 décembre 2020, à 4.782.346 EUR. À cet égard, Sefoplus OFP a enregistré au total 43.901.656 EUR comme provisions techniques pour les mises à la retraite et les décès, alors que celles-ci s'élevaient, au 31.12.2019, à 40.589.265 EUR.

Les cotisations patronales perçues auprès des employeurs ressortissant à la SCP 149.02 pour le financement de l'engagement de pension sectoriel de la SCP 149.02 s'élevaient, pour l'exercice 2020, à 2.792.868 EUR, dont 339.632 EUR doivent encore être reçus compte tenu du décalage typique en matière de perception des contributions, propre aux régimes de pension complémentaire sectoriels. Au cours de 2020, 371.648 EUR de contributions portant sur l'exercice 2019 ont encore été versés.

Le total des capitaux de pension bruts ayant été payés s'élevaient, pour l'exercice 2020, à 684.899 EUR. Les autres dettes, équivalentes à 12.679 EUR, sont dues à des prestataires de services et/ou à l'administration fiscale.

Le Conseil d'Administration déclare que le compte annuel pour l'exercice 2020 du Patrimoine distinct Carrosserie (SCP 149.02) donne une image fidèle de l'évolution des activités et de la situation financière de ce patrimoine distinct au cours de l'exercice 2020.

Au nom du Conseil d'Administration



Luc Missante
Administrateur (Président)



Ortwin Magnus
Administrateur (Vice-président)



Sefoplus OFP

Institution de retraite professionnelle (IRP)
agrée par la FSMA le 19/11/2018
Numéro d'identification FSMA 50.624
Numéro d'entreprise 0715.441.019
Boulevard de la Woluwe 46, 1200 Bruxelles

RAPPORT ANNUEL exercice 2020 - Patrimoine Distinct Métaux précieux (SCP 149.03)

Conformément à l'article 55 de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des institutions de retraite professionnelle (IRP), Sefoplus OFP déclare avoir mis en place sept patrimoines distincts, et établit chaque année un rapport sur le compte annuel global (rapport global) et un rapport annuel séparé sur chacun des comptes annuels séparés des sept patrimoines distincts. Puisque deux des sept patrimoines distincts ne sont instaurés qu'en 2021, le premier rapport pour ces patrimoines distincts ne sera établi qu'en 2022. Les comptes annuels séparés concernant les patrimoines distincts contiennent uniquement les éléments qui diffèrent de ceux repris dans le rapport annuel global ou ceux qui prennent uniquement tout leur sens pour le patrimoine distinct concerné. Pour le reste des éléments, il est renvoyé au rapport annuel global.

En ce qui concerne la situation, la structure de gouvernance et les activités en général, il est renvoyé aux points 1 - 3 du rapport annuel global de Sefoplus OFP relatif à l'exercice 2020.

1. Population

L'aperçu ci-dessous présente la population du patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations de pension liés à l'engagement de pension de la PCS SCP 149.03 sont gérés et leur évolution depuis le 31.12.2019 :

Métaux précieux	Affiliés au 01/01/2020	Pensionnés en 2020	Décès en 2020	Rachats en 2020	Sorties en 2020	Entrées en service en 2020	Affiliés au 31-12-20
Nombre Actifs	371						345
Nombre Dormants	144						200
Total	515	13	2	0	65	45	545

Il s'agit des chiffres pour le patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension de la PCS SCP 149.03 sont gérés. Les chiffres globaux au niveau de Sefoplus OFP sont renseignés dans le rapport annuel consolidé de Sefoplus OFP.

2. Financement

2.1 Gestion des actifs par le biais d'un patrimoine distinct

Les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension de la PCS SCP 149.03 sont gérés dans un patrimoine distinct au sein de Sefoplus OFP (Patrimoine Distinct Métaux précieux (SCP 149.03)). Au 01.01.2020, ces actifs s'élevaient à 545.978 EUR, tandis que les obligations de pension s'élevaient à 499.164 EUR.

Comme évoqué au chapitre 5.1 du volet général du présent rapport, dans le cadre de la clôture de l'exercice 2019, il a été observé que lors du transfert collectif des réserves de pension de Belfius Assurances SA (Sepia) vers Sefoplus OFP le 01.01.2019, une erreur avait été commise dans l'attribution des actifs (y compris le surplus) entre les différents patrimoines distincts. Les données relatives aux obligations de pension / actifs attribués des Métaux Précieux (SCP 149.03) et de la Récupération de Métaux (SCP 142.01) ont été échangées et, par conséquent, un montant inexact d'actifs a été attribué aux deux patrimoines distincts concernés. Afin de rectifier cette erreur, un transfert

d'actifs a été effectué le 12.05.2020 du patrimoine distinct Métaux Précieux (SCP 149.03) au patrimoine distinct Récupération de Métaux (SCP 142.01) pour un montant de 166.649,17 EUR. Pour une explication plus détaillée, il est renvoyé au procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10.03.2020.

2.2 Méthode de financement

La PCS SCP 149.03 est financée par les cotisations patronales perçues auprès des employeurs qui ressortissent à la SCP 149.03. La cotisation de pension nette (c.-à-d., après déduction des frais de gestion, de la cotisation spéciale ONSS de 8,86 % et de la cotisation de solidarité) qui est inscrite sur les comptes individuels des affiliés est équivalente à 0,73% de la rémunération annuelle brute sur laquelle les retenues ONSS sont effectuées.

En exécution du plan de financement, les contributions suivantes ont été versées par le Fonds de Sécurité d'Existence - Métaux Précieux (Organisateur Sectoriel), via l'ONSS, à Sefoplus :

Date	Contribution attendue	Contribution versée	Frais déduits
31-01-20	3.544	3.544	153
28-02-20	12.850	12.850	583
31-03-20	6.241	6.241	298
30-04-20	4.609	4.897	234
31-05-20	10.850	10.850	519
30-06-20	6.241	6.241	298
31-07-20	4.705	4.705	225
31-08-20	9.890	9.890	473
30-09-20	5.185	5.185	248
31-10-20	3.937	96	5
30-11-20	11.714	4.350	208
31-12-20	9.506	9.506	454

2.3 Structure des coûts

Les frais de l'année concernée sont financés par un pourcentage de frais qui, conformément à la CCT sectorielle applicable, est retenu sur les cotisations patronales globales annuelles brutes perçues pour financer la PCS SCP 149.03, équivalent à 4,50 %. Ces frais couvrent tous les frais administratifs (gestion actuarielle, gestion administrative, personnel...) mais pas les frais d'investissements qui seront déduits lors du calcul du rendement.

2.4 Rendement - attribution du rendement financier net - niveau de financement

En 2020, le Patrimoine distinct Métaux précieux (SCP 149.03) a atteint un rendement de ses placements de 3,88 %, de sorte que les actifs s'élevaient au 31.12.2020 à 631.593 EUR. Une partie de ce rendement, à savoir 2,23 %, a été attribuée aux comptes individuels des affiliés au 31.12.2020, conformément aux règles prévues dans le règlement de pension et le plan de financement. Après l'attribution du rendement financier net, les obligations de pension totales s'élevaient, au 31.12.2020, à

568.949 EUR. Le niveau de financement des actifs au regard des obligations de pension était équivalent, au 31.12.2020, à 111,01%.

Il s'agit des chiffres pour le patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension de la PCS SCP 149.03 sont gérés. Les chiffres globaux au niveau de Sefoplus OFP sont renseignés dans le rapport annuel consolidé de Sefoplus OFP.

3. Investissements

Pour les informations relatives à la politique de placement, l'allocation stratégique des actifs (ASA) et les risques de placement, il est renvoyé au point 6 du rapport annuel global de Sefoplus OFP concernant l'exercice 2020.

4. Compte annuel

Le patrimoine libre du Patrimoine Distinct Métaux Précieux (SCP 149.03) s'élevait, au 31 décembre 2020, à 74.199 EUR. À cet égard, Sefoplus OFP a enregistré au total 568.949 EUR comme provisions techniques pour les mises à la retraite et les décès, alors que celles-ci s'élevaient, au 31.12.2019, à 499.164 EUR.

Les cotisations patronales perçues auprès des employeurs ressortissant à la SCP 149.03 pour le financement de l'engagement de pension sectoriel de la SCP 149.03 s'élevaient, pour l'exercice 2020, à 79.725 EUR, dont 11.522 EUR doivent encore être reçus compte tenu du décalage typique en matière de perception des contributions, propre aux régimes de pension complémentaire sectoriels. Au cours de 2020, 10.153 EUR de contributions portant sur l'exercice 2019 ont encore été versés.

Le total des capitaux de pension bruts ayant été payés s'élevaient, pour l'exercice 2020, à 10.523 EUR. Les autres dettes, équivalentes à 16 EUR, sont dues à des prestataires de services et/ou à l'administration fiscale.

Le Conseil d'Administration déclare que le compte annuel pour l'exercice 2020 du Patrimoine Distinct Métaux Précieux (SCP 149.03) donne une image fidèle de l'évolution des activités et de la situation financière de ce patrimoine distinct au cours de l'exercice 2020.

Au nom du Conseil d'Administration



Luc Missante
Administrateur (Président)



Ortwin Magnus
Administrateur (Vice-président)



Sefoplus OFP

Institution de retraite professionnelle (IRP)
agrée par la FSMA le 19/11/2018
Numéro d'identification FSMA 50.624
Numéro d'entreprise 0715.441.019
Boulevard de la Woluwe 46, 1200 Bruxelles

RAPPORT ANNUEL exercice 2020 - Patrimoine Distinct Commerce du métal (SCP 149.04)

Conformément à l'article 55 de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des institutions de retraite professionnelle (IRP), Sefoplus OFP déclare avoir mis en place sept patrimoines distincts, et établit chaque année un rapport sur le compte annuel global (rapport global) et un rapport annuel séparé sur chacun des comptes annuels séparés des sept patrimoines distincts. Puisque deux des sept patrimoines distincts ne sont instaurés qu'en 2021, le premier rapport pour ces patrimoines distincts ne sera établi qu'en 2022. Les comptes annuels séparés concernant les patrimoines distincts contiennent uniquement les éléments qui diffèrent de ceux repris dans le rapport annuel global ou ceux qui prennent uniquement tout leur sens pour le patrimoine distinct concerné. Pour le reste des éléments, il est renvoyé au rapport annuel global.

En ce qui concerne la situation, la structure de gouvernance et les activités en général, il est renvoyé aux points 1 - 3 du rapport annuel global de Sefoplus OFP relatif à l'exercice 2020.

1. Population

L'aperçu ci-dessous présente la population du patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations de pension liés à l'engagement de pension de la PCS SCP 149.04 sont gérés et leur évolution depuis le 31.12.2019 :

Commerce du métal	Affiliés au 01/01/2020	Pensionnés en 2020	Décès en 2020	Rachats en 2020	Sorties en 2020	Entrées en service en 2020	Affiliés au 31-12-20
Nombre Actifs	19.572						19.341
Nombre Dormants	30.466						32.574
Total	50.038	844	100	10	2.680	2.831	51.915

Il s'agit des chiffres pour le patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension de la PCS SCP 149.04 sont gérés. Les chiffres globaux au niveau de Sefoplus OFP sont renseignés dans le rapport annuel consolidé de Sefoplus OFP.

2. Financement

2.1 Gestion des actifs par le biais d'un patrimoine distinct

Les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension de la PCS SCP 149.04 sont gérés dans un patrimoine distinct au sein de Sefoplus OFP (Patrimoine distinct Commerce du Métal (SCP 149.04)). Au 01.01.2020, ces actifs s'élevaient à 180.974.438 EUR, tandis que les obligations de pension s'élevaient à 164.171.006 EUR.

2.2 Méthode de financement

La PCS SCP 149.04 est financée par les cotisations patronales perçues auprès des employeurs qui ressortissent à la SCP 149.04. La cotisation de pension nette (c.-à-d., après déduction des frais de gestion, de la cotisation spéciale ONSS de 8,86 % et de la cotisation de solidarité) qui est inscrite sur les comptes individuels des affiliés est équivalente à 1,92 % de la rémunération annuelle brute sur laquelle les retenues ONSS sont effectuées.

En exécution du plan de financement, les contributions suivantes ont été versées par le Fonds Social de la Sous-Commission Paritaire pour le commerce du métal (Organisateur Sectoriel), via l'ONSS, à Sefoplus :

Date	Contribution attendue	Contribution versée	Frais déduits
31-01-20	532.567	532.567	22.934
28-02-20	1.806.553	1.806.553	77.619
31-03-20	817.568	817.568	35.031
30-04-20	611.815	764.649	32.763
31-05-20	1.435.878	1.435.878	61.524
30-06-20	824.063	824.063	35.309
31-07-20	616.686	616.686	26.423
31-08-20	1.349.336	1.349.336	57.816
30-09-20	732.649	732.649	31.392
31-10-20	548.293	548.293	23.493
30-11-20	1.585.369	1.585.369	67.929
31-12-20	1.267.474	679.985	29.136

2.3 Structure des coûts

Les frais de l'année concernée sont financés par un pourcentage de frais qui, conformément à la CCT sectorielle applicable, est retenu sur les cotisations patronales globales annuelles brutes perçues pour financer la PCS SCP 149.04, équivalent à 4,50 %. Ces frais couvrent tous les frais administratifs (gestion actuarielle, gestion administrative, personnel...) mais pas les frais d'investissements qui seront déduits lors du calcul du rendement.

2.4 Rendement - attribution du rendement financier net - niveau de financement

En 2020, le Patrimoine Distinct Commerce du Métal (SCP 149.04) a atteint un rendement de ses placements de 3,48 %, de sorte que les actifs s'élevaient au 31.12.2020 à 195.165.212 EUR. Une partie de ce rendement, à savoir 3,27 %, a été attribuée aux comptes individuels des affiliés au 31.12.2020, conformément aux règles prévues dans le règlement de pension et le plan de financement. Après l'attribution du rendement financier net, les obligations de pension totales s'élevaient, au 31.12.2020, à 177.467.882 EUR. Le niveau de financement des actifs au regard des obligations de pension était équivalent, au 31.12.2020, à 109,97%.

Il s'agit des chiffres pour le patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension de la PCS SCP 149.04 sont gérés. Les chiffres globaux au niveau de Sefoplus OFP sont renseignés dans le rapport annuel consolidé de Sefoplus OFP.

3. Investissements

Pour les informations relatives à la politique de placement, l'allocation stratégique des actifs (ASA) et les risques de placement, il est renvoyé au point 6 du rapport annuel global de Sefoplus OFP concernant l'exercice 2020.

4. Compte annuel

Le patrimoine libre du Patrimoine Distinct Commerce du Métal (SCP 149.04) s'élevait, au 31 décembre 2020, à 19.023.495 EUR. À cet égard, Sefoplus OFP a enregistré au total 177.467.882 EUR comme provisions techniques pour les mises à la retraite et les décès, alors que celles-ci s'élevaient, au 31.12.2019, à 164.171.006 EUR.

Les cotisations patronales perçues auprès des employeurs ressortissant à la SCP 149.04 pour le financement de l'engagement de pension sectoriel de la SCP 149.04 s'élevaient, pour l'exercice 2020, à 11.524.628 EUR, dont 1.352.583 EUR doivent encore être reçus compte tenu du décalage typique en matière de perception des contributions, propre aux régimes de pension complémentaire sectoriels. Au cours de 2020, 1.521.552 EUR de contributions portant sur l'exercice 2019 ont encore été versés.

Le total des capitaux de pension bruts ayant été payés s'élevaient, pour l'exercice 2020, à 11.524.628 EUR. Les autres dettes, équivalentes à 12.679 EUR, sont dues à des prestataires de services et/ou à l'administration fiscale.

Le Conseil d'Administration déclare que le compte annuel pour l'exercice 2020 du Patrimoine Distinct Commerce du Métal (SCP 149.04) donne une image fidèle de l'évolution des activités et de la situation financière ce patrimoine distinct au cours de l'exercice 2020.

Au nom du Conseil d'Administration



Luc Missante
Administrateur (Président)



Ortwin Magnus
Administrateur (Vice-président)



Sefoplus OFP

Institution de retraite professionnelle (IRP)
agrée par la FSMA le 19/11/2018
Numéro d'identification FSMA 50.624
Numéro d'entreprise 0715.441.019
Boulevard de la Woluwe 46, 1200 Bruxelles

RAPPORT ANNUEL exercice 2020 - Patrimoine Distinct Récupération de métaux (SCP 142.01)

Conformément à l'article 55 de l'arrêté royal du 5 juin 2007 relatif aux comptes annuels des institutions de retraite professionnelle (IRP), Sefoplus OFP déclare avoir mis en place sept patrimoines distincts, et établit chaque année un rapport sur le compte annuel global (rapport global) et un rapport annuel séparé sur chacun des comptes annuels séparés des sept patrimoines distincts. Puisque deux des sept patrimoines distincts ne sont instaurés qu'en 2021, le premier rapport pour ces patrimoines distincts ne sera établi qu'en 2022. Les comptes annuels séparés concernant les patrimoines distincts contiennent uniquement les éléments qui diffèrent de ceux repris dans le rapport annuel global ou ceux qui prennent uniquement tout leur sens pour le patrimoine distinct concerné. Pour le reste des éléments, il est renvoyé au rapport annuel global.

En ce qui concerne la situation, la structure de gouvernance et les activités en général, il est renvoyé aux points 1 - 3 du rapport annuel global de Sefoplus OFP relatif à l'exercice 2020.

1. Population

L'aperçu ci-dessous présente la population du patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations de pension liés à l'engagement de pension de la PCS SCP 142.01 sont gérés et leur évolution depuis le 31.12.2019 :

Récupération	Affiliés au 01/01/2020	Pensionnés en 2020	Décès en 2020	Rachats en 2020	Sorties en 2020	Entrées en service en 2020	Affiliés au 31-12-20
Nombre Actifs	1.782						1.781
Nombre Dormants	2.102						2.261
Total	3.884	89	9	0	218	256	4.042

Il s'agit des chiffres pour le patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension de la PCS SCP 142.01 sont gérés. Les chiffres globaux au niveau de Sefoplus OFP sont renseignés dans le rapport annuel consolidé de Sefoplus OFP.

2. Financement

2.1 Gestion des actifs par le biais d'un patrimoine distinct

Les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension de la PCS SCP 142.01 sont gérés dans un patrimoine distinct au sein de Sefoplus OFP (Patrimoine Distinct Récupération de Métaux (SCP 142.01)). Au 01.01.2020, ces actifs s'élevaient à 11.512.605 EUR, tandis que les obligations de pension s'élevaient à 10.476.130 EUR.

Comme évoqué au chapitre 5.1 du volet général du présent rapport, dans le cadre de la clôture de l'exercice 2019, il a été observé que lors du transfert collectif des réserves de pension de Belfius Assurances SA (Sepia) vers Sefoplus OFP le 01.01.2019, une erreur avait été commise dans l'attribution des actifs (y compris le surplus) entre les différents patrimoines distincts. Les données relatives aux obligations de pension / actifs attribués des Métaux Précieux (SCP 149.03) et de la Récupération de Métaux (SCP 142.01) ont été échangées et, par conséquent, un montant inexact d'actifs a été attribué aux deux patrimoines distincts concernés. Afin de rectifier cette erreur, un transfert d'actifs a été effectué le 12.05.2020 du patrimoine distinct Métaux Précieux (SCP 149.03) au Patrimoine

Distinct Récupération de Métaux (SCP 142.01) pour un montant de 166.649,17 EUR. Pour une explication plus détaillée, il est renvoyé au procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10.03.2020.

2.2 Méthode de financement

La PCS SCP 142.01 est financée par les cotisations patronales perçues auprès des employeurs qui ressortissent à la SCP 142.01. La cotisation de pension nette (c.-à-d., après déduction des frais de gestion, de la cotisation spéciale ONSS de 8,86 % et de la cotisation de solidarité) qui est inscrite sur les comptes individuels des affiliés est équivalente à 1,92 % de la rémunération annuelle brute sur laquelle les retenues ONSS sont effectuées.

En exécution du plan de financement, les contributions suivantes ont été versées par le Fonds Social pour les entreprises pour la récupération de métaux (Organisateur Sectoriel), via l'ONSS, à Sefoplus :

Date	Contributions attendues	Contribution versée	Frais déduits
31-01-20	41.858	41.858	1.803
29-02-20	142.906	142.906	6.248
31-03-20	65.128	65.128	2.899
30-04-20	48.727	63.030	2.806
31-05-20	115.190	115.190	5.127
30-06-20	66.463	57.518	2.560
31-07-20	49.680	49.680	2.211
31-08-20	107.466	107.466	4.783
30-09-20	57.785	57.785	2.572
31-10-20	43.291	10.489	467
30-11-20	125.965	125.965	5.607
31-12-20	100.982	100.982	4.495

2.3 Structure des coûts

Les frais de l'année concernée sont financés par un pourcentage de frais qui, conformément à la CCT sectorielle applicable, est retenu sur les cotisations patronales globales annuelles brutes perçues pour financer la PCS SCP 142.01, équivalent à 4,50 %. Ces frais couvrent tous les frais administratifs (gestion actuarielle, gestion administrative, personnel...) mais pas les frais d'investissements qui seront déduits lors du calcul du rendement.

2.4 Rendement - attribution du rendement financier net - niveau de financement

En 2020, le Patrimoine Distinct Récupération de Métaux (SCP 142.01) a atteint un rendement de ses placements de 3,83 %, de sorte que les actifs s'élevaient au 31.12.2020 à 12.540.355 EUR. Une partie de ce rendement, à savoir 3,23 %, a été attribuée aux comptes individuels des affiliés au 31.12.2020, conformément aux règles prévues dans le règlement de pension et le plan de financement. Après l'attribution du rendement financier net, les obligations de pension totales s'élevaient, au 31.12.2020, à

11.406.968 EUR. Le niveau de financement des actifs au regard des obligations de pension était équivalent, au 31.12.2020, à 109,94%.

Il s'agit des chiffres pour le patrimoine distinct au sein duquel les actifs et les obligations liés à l'engagement de pension de la PCS SCP 142.01 sont gérés. Les chiffres globaux au niveau de Sefoplus OFP sont renseignés dans le rapport annuel consolidé de Sefoplus OFP.

3. Investissements

Pour les informations relatives à la politique de placement, l'allocation stratégique des actifs (ASA) et les risques de placement, il est renvoyé au point 6 du rapport annuel global de Sefoplus OFP concernant l'exercice 2020.

4. Compte annuel

Le patrimoine libre du Patrimoine Distinct Récupération de Métaux (SCP 142.01) s'élevait, au 31 décembre 2020, à 1.225.646 EUR. À cet égard, Sefoplus OFP a enregistré au total 11.406.968 EUR comme provisions techniques pour les mises à la retraite et les décès, alors que celles-ci s'élevaient, au 31.12.2019, à 10.476.130 EUR.

Les cotisations patronales perçues auprès des employeurs ressortissant à la SCP 142.01 pour le financement de l'engagement de pension sectoriel de la SCP 142.01 s'élevaient, pour l'exercice 2020, à 911.332 EUR, dont 92.972 EUR doivent encore être reçus compte tenu du décalage typique en matière de perception des contributions, propre aux régimes de pension complémentaire sectoriels. Au cours de 2020, 119.636 EUR de contributions portant sur l'exercice 2019 ont encore été versés.

Le total des capitaux de pension bruts ayant été payés s'élevaient, pour l'exercice 2020, à 243.752 EUR. Les autres dettes, équivalentes à 3.208 EUR, sont dues à des prestataires de services et/ou à l'administration fiscale.

Le Conseil d'Administration déclare que le compte annuel pour l'exercice 2019 du Patrimoine Distinct Récupération de Métaux (SCP 142.01) donne une image fidèle de l'évolution des activités et de la situation financière de ce patrimoine distinct au cours de l'exercice 2019.

Au nom du Conseil d'Administration



Luc Missante
Administrateur (Président)



Ortwin Magnus
Administrateur (Vice-président)